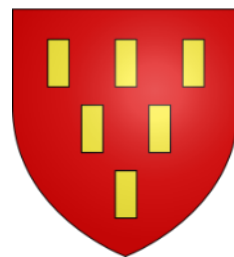


Commune de

MÉNILLES

Modification du PLU n°1

MÉNILLES



Règlement graphique (Extrait)

Dossier de notification du PLU aux Personnes Publiques Associées
Fait à Ménilles, le

Le Maire

Dossier 21062701_MENILLES-801
20/09/2021

réalisé par



Auddicé Urbanisme
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39

PREAMBULE

Le zonage du PLU approuvé en 2015 n'a pas été modifié.

Le présent document ne représente qu'un extrait du zonage du PLU afin de faciliter la lecture du règlement écrit, dont seul le chapitre en zone U a été modifié.

Concernant les OAP, seul le contenu concernant le secteur de la Menuiserie, entouré sur le plan ci-dessous, a été modifié.

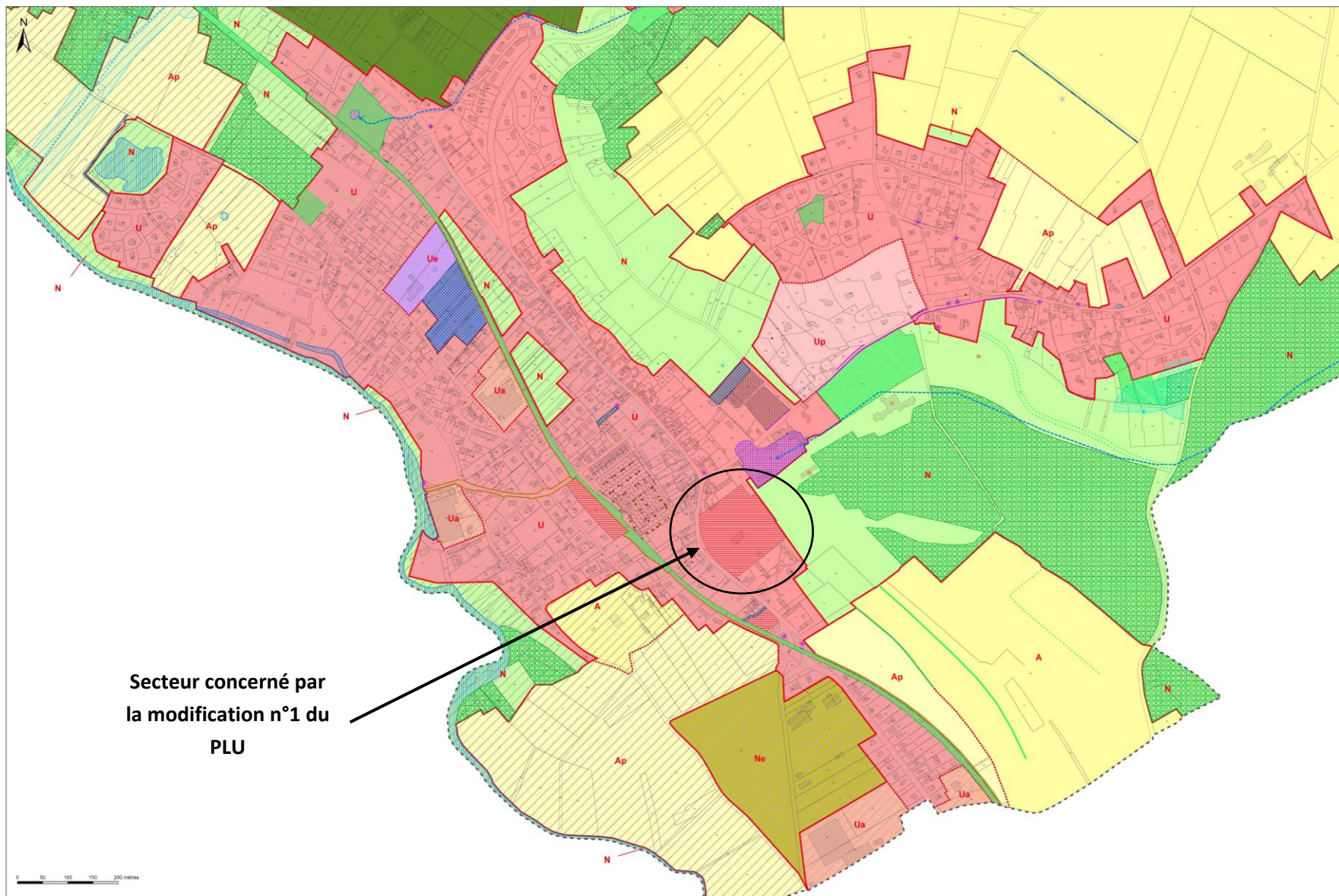
Légende du plan de zonage

Légende	
	Limite de zone
	Limite de secteur
	Espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
	① Emplacement réservé
	Secteurs sur lesquels s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation
	Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L. 123-1-5-III, 2° du Code de l'Urbanisme (rû, rivière, mare, fossé à protéger ou à créer, verger, haie, alignement d'arbres, arbre à protéger...)
	Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L. 123-1-5-III, 2° du Code de l'Urbanisme (fontaine, calvaire, château, pompe à eau, murs...)
	Espace inconstructible en raison d'un risque d'effondrement (Source : DDTM de l'Eure)
	Zone soumise au risque inondation - Application du Plan de Prévention Risque Inondation de l'Eure Moyenne (Source : DDTM de l'Eure)
	Identification des axes de ruissellement au titre de l'article R123-II b) du Code de l'Urbanisme
	Identification des continuités douces au titre de l'article L. 123-1-5-IV, 1° du Code de l'Urbanisme
	Linéaire commercial
	Construction pouvant faire l'objet d'une extension limitée au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme
	I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz et d'hydrocarbures
	Constructions nouvelles ou en cours n'apparaissant pas au plan cadastral en date de Décembre 2013
	Zone de risque technologique liée à la présence d'une canalisation de transport de gaz (périmètres de risque DN150 = 30 m et DN600 = 245 m) et de transport d'hydrocarbures (périmètres de risque = 47m)

Zone U	Zone urbaine
Secteur Ua	Secteur urbain d'activités
Secteur Ue	Secteur urbain d'équipement
Secteur Um 1,2	Secteur urbain mixte
Secteur Up	Secteur urbain protégé
Zone A	Zone agricole
Secteur Ap	Secteur agricole protégé
Zone N	Zone naturelle
Secteur Ne	Secteur naturel d'équipements
Secteur Np	Secteur naturel protégé

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	12 727 m ²	Création d'équipements scolaires et de loisirs	Commune
ER n°2	1249 m ²	Elargissement du chemin et plantation d'une haie	Commune
ER n°3	628 m ²	Elargissement du chemin et plantation d'une haie	Commune
ER n°4	2437 m ²	Extension du cimetière	Commune
ER n°5	213 m ²	Création d'une continuité piétonne	Commune
ER n°6	206 m ²	Elargissement du chemin	Commune
ER n°7	848 m ²	Création d'un accès perméable pour piétons et véhicules et aménagement hydraulique	Commune
ER n°8	412 m ²	Agrandissement commercial de la place	Commune

Plan de zonage - Zoom sur le bourg de Ménilles



Secteur concerné par
la modification n°1 du
PLU